

DIRECTIVES AUX AUTEURS - ARTICLES TECHNIQUES

Les articles techniques publiés dans *Vecteur Environnement* visent à décrire de nouvelles technologies appliquées à des cas concrets.

Les articles techniques sont évalués par le comité de direction de *Vecteur Environnement*, qui procède à leur sélection. Les auteurs des articles retenus seront avisés par l'éditeur.

DIRECTIVES CONCERNANT LE TEXTE

Style

- Article écrit à la 3e personne du singulier ou du pluriel (on, il, ils).
- Ton et style journalistiques (s'éloigner du style de l'article scientifique ou technique) et non promotionnel. Lorsqu'il est question d'un projet ou d'une initiative particulière, les articles ne doivent pas le vanter, mais bien le décrire de façon neutre.
- Titre court et accrocheur.
- Introduction (chapeau ou mise en contexte) courte résumant l'essentiel de l'article (425 caractères maximum espaces compris).

Nombre de caractères

- 6 pages avec cinq photos ou figures (excluant photo entête et les références) : 21 000 caractères incluant les espaces.

On doit réduire de 1 000 caractères incluant les espaces si on souhaite ajouter une photo ou figure.

Format de présentation du texte

- Format 8 1/2" x 11" (21,6 cm x 27,9 cm) avec marges d'un pouce (2,5 cm)
- Police : Arial, taille 10, noir.
- Format du texte : double interligne et texte justifié.
- Aucune autre mise en page spéciale (tabulation, soulignement, insertion, etc.).
- Titres et sous-titres en caractère gras.
- Une à trois phrases clés du texte seront reprises en exergue, vous pouvez suggérer des extraits.
- Référence à insérer dans le texte avec la date et faire une liste en fin d'article (style).

Signature de l'auteur

- Ainsi, tout article doit être signé de la façon suivante :
Par Nom de l'auteur
Son grade universitaire (M. Env., Ph.D., etc), son titre (son poste), nom de son organisation
Son courriel (à la discrétion de l'auteur)
- Les auteurs qui occupent un poste dans plusieurs organisations doivent néanmoins se limiter à un poste et une seule organisation.
- La signature doit se trouver sous le titre de l'article.

DIRECTIVE CONCERNANT LES ÉLÉMENTS VISUELS

Éléments à fournir

- Maximum de cinq éléments visuels (tableaux, graphiques, illustrations, photos) accompagnant le texte à envoyer séparément.
- Photo portrait de l'auteur principal et du co-auteur si présent à envoyer séparément (il n'est pas possible d'insérer plus de deux photos d'auteur).
- Un numéro, un titre court et une légende doivent accompagner les tableaux et graphiques (Éviter les grands tableaux).

Formats requis

- Format Word et Excel pour les tableaux et les graphiques.
- Format EPS, JPEG (300 dpi) et TIF pour tout autre élément visuel.
- Les photographies doivent être clairement identifiées et accompagnées d'une légende pertinente (bas de vignette), ainsi que l'origine de la photo pour mention appropriée (crédit). Vous devez détenir les droits d'auteur pour les photos ou avoir l'autorisation de les utiliser.
- Mentionner dans le texte l'endroit le plus approprié pour insérer les éléments visuels.

PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES

Pour une revue :

Beaudoin, L., H.C. Lavallée, H. Buisson et A. Zaidi. (1992). « Utilisation des technologies d'ultrafiltration et de nanofiltration pour le traitement d'effluents papetiers », *Sci. tech. eau*, 25, 489-497.

Pour un livre :

Desjardins, R. (1988). *Le traitement des eaux*. Éd. École Polytechnique de Montréal, Montréal, Québec, 366 p.
Am. Public Health Assoc. (APHA), Am. Water Works Assoc. (AWWA). et Water Environment Federation. (WEF) (1992). *Standard methods for the examination of water and wastewater*. 18^e éd., APHA, Washington, D.C.

Pour un compte rendu de colloque ou conférence :

Zaloum, R., R. Van Coillie, D. Couillard et G. Costan. (1988). *Influence des organismes filamenteux sur la traitabilité biologique*. Symposium sur le traitement des eaux usées. Montréal, Québec, ministère des Approvisionnements et Services Canada, p. 127-148.

Pour un rapport interne :

Bilodeau, L. (1980). *Complexe Grande-Baleine, simulation numérique de l'estuaire de la Petite Rivière de la Baleine*. Rapport interne n° 16, Service hydraulique, Hydro-Québec, Montréal, Québec, 60 p.

On doit faire usage de l'abréviation internationale du titre du périodique ou du nom au long de celui-ci, mais non d'un mélange de ces deux systèmes. Les abréviations de titre de périodique devront être faites en respectant les recommandations de l'ANSI. Des listes de titres de périodiques abrégés peuvent être trouvées dans *Engineering Index* (1985) et *Biological Abstracts* (1988) :

- Engineering Information inc. (1985). *Publications indexed for engineering (PIE)*, Engineering Index, New York, NY.
- BioSciences Information Service (BIOSIS). (1988). *Serial sources for the BIOSIS data base*; *Biological Abstracts*. Philadelphie, PA.

ABRÉVIATIONS ET CONVENTIONS

Abréviations :

Les abréviations doivent être utilisées comme aide au lecteur. À la première utilisation dans le texte, donnez l'expression au long suivi de l'abréviation entre parenthèses. Exemple : matières en suspension (MES). N'utilisez pas d'abréviations pour des expressions qui ne sont pas utilisées en abondance dans le texte et les illustrations. Les acronymes et abréviations ne prennent pas de « s » au pluriel (par exemple, les MES, les MRC, les ONG).

Équations, formules, symboles :

Les équations et formules doivent être clairement écrites. Identifiez-les par un numéro entre parenthèses, afin d'y faire référence dans le texte. Procédez de la même façon avec les formules de réactions chimiques. Utilisez les symboles internationaux reconnus.

Noms taxinomiques :

Désignez les organismes et microorganismes conformément aux indications du Code international de nomenclature. La première fois que le nom de l'espèce apparaît dans le texte, on écrit intégralement le nom générique et le nom spécifique, le second sans majuscule. Par la suite, on écrit seulement l'initiale du nom générique, suivi du nom spécifique en entier (par exemple : *Escherichia coli* la première fois, puis *E. coli* par la suite). On doit toujours les écrire en italique.

Unités de mesure et fractions :

Les unités de mesure doivent être conformes au système international (Bureau de normalisation du Québec, 1986). Si l'auteur désire indiquer les équivalences en système impérial ou américain, il doit d'abord donner les unités de mesure en système international et faire suivre entre parenthèses l'autre unité de mesure. Les fractions à simple numérateur et dénominateur peuvent s'écrire avec le signe de division (exemple : mg/L ou 7/8, mais non 147/168). Il demeure préférable d'utiliser la notation décimale (87,5). Notez que le système international impose l'utilisation de l'espace et de la virgule (2 345,99 et non 2,345.99). Dans les autres cas plus complexes, utilisez la notation exponentielle (exemple : mg•L⁻¹•h⁻¹ plutôt que mg/L/h ou mg/L•h).

Documents protégés par des droits d'auteur :

On doit accompagner les éléments protégés par un droit d'auteur d'une permission écrite de reproduction de la part du titulaire de ce droit.